

BUDGET ZONE D'ACTIVITES CROIX COMTESSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET ZONE D'ACTIVITES CROIX COMTESSE

Séance du 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	00,00	15 001,47
Opérations de l'exercice	181 747,97	181 603,61
Totaux	181 747,97	196 605,08
Résultat de clôture	14 857,11	

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
89 823,61	
181 455,75	181 747,97
271 279,36	181 747,97
-89 531,39	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
89 823,61	15 001,47
363 203,72	363 351,58
453 027,33	378 353,05
	-74 674,28

Besoin de financement

Excédent financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total financement

Excédent financement

-89 531,39

00,00

-89 531,39

14 857,11

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : déficit de fonctionnement reporté

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

Le Président,

Jean-Claude GODINEAU